FORMATEUR PAM

Sous la supervision du directeur adjoint et en collaboration avec les chefs de groupe, le formateur du PAM assume les responsabilités suivantes :

Planification

- Définir avec l'équipe les objectifs communs et les comportements favorisant un bon climat de travail.
- Participer aux formations et à la planification de la programmation estivale.
- Élaborer le contenu des formations du programme en cohérence avec le MVV et les attentes éducatives du camp.
- Sélectionner les seize (16) apprentis qui participeront au programme.
- Mettre en place des pratiques favorisant la communication et la motivation.

Programmation

- Préparer des outils pédagogiques adaptés : cahier de formation, grilles d'observation, fiches de suivi.
- Concevoir et animer des ateliers de formation et superviser les heures de stage.
- Collaborer avec les autres secteurs du camp.
- Identifier les enjeux prévisibles et planifier des scénarios d'intervention.

Vie de camp

- Participer à des activités et assurer une présence sur le terrain.
- Veiller à une dynamique positive dans le groupe et au bien-être des apprentis.
- Communiquer avec la direction en cas de problématique.
- Collaborer aux événements réunissant tout le camp et animer les rassemblements au besoin.
- Participer aux conseils du soir au foyer, lorsque disponible.
- Compléter les auto-évaluations requises à la fin de chaque période.

Encadrement des apprentis

- Superviser et soutenir les apprentis dans une dynamique saine.
- Assurer une communication fluide et veiller à la motivation et au bien-être de l'équipe.
- Évaluer les apprentis au quotidien, à mi-parcours et en fin de mois.
- Offrir des outils concrets pour la gestion du stress, la résolution de conflits et la prise de décision.

Exigences

- Être âgé d'au moins 21 ans.
- Avoir au moins 2 ans d'expérience en animation auprès des jeunes ou au moins 1 an d'expérience en gestion ou en responsabilité de groupe en camp.
- Posséder une expérience en randonnée pédestre et en camping.
- Avoir un permis de conduire valide.
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de ponctualité et de dynamisme.
- Adopter des comportements sécuritaires et contribuer activement à la prévention des incidents.
- Respecter en tout temps le code d'éthique et les règles de vie du camp.

Dates importantes

- Formation présentielle : 3 et 4 avril
- Présence au camp : du 29 mai au 20 août

_____ _____

Signature de l'employé Date

Le genre masculin est utilisé pour désigner toute personne afin d'alléger la lecture des textes.